AS/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010-201 /PRES/PM/MATD portant adoption du Plan d'actions triennal glissant 2010-2012 du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation.

Visa CF V OA28 22-04-2010

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU la loi nº 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 065-2009/AN du 21 décembre 2009 portant modification de la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales;

VU le décret n° 2007-095/PRES/PM/MATD/MFB du 1^{er} mars 2007 portant adoption du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation 2006-2015;

VU le décret n° 2007-306/PRES/PM/MATD du 18 mai 2007 portant organisation du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation ;

Sur rapport du Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 avril 2010;

DECRETE

Est adopté le plan d'action triennal glissant 2010-2012 du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation dont le texte est joint en annexe.

ARTICLE 2:

Le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 27 avril 2040

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation

Pengdwendé Clément SAWADOGO



BURKINA FASO Unité- Progrès- Justice



Plan d'actions triennal du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation 2010 – 2012



SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION	7
I. LES OBJECTIFS ET LES RESULTATS PAR AXE DU PAT 2010 - 2	0128
I.1. Les objectifs et les résultats attendus en matière d'appropriation	n sociale et
politique de la décentralisation	9
1.2. Les objectifs et les résultats attendus dans le domaine du trans	sfert des
compétences et des ressources	9
1.3. Les objectifs et les résultats attendus en matière de renforcement	ent des
capacités locales	10
1.4. Les objectifs et les résultats attendus en matière d'appui à l'éla	boration et
à la mise en œuvre des plans de développement local	11
1.5. Les objectifs et les résultats attendus en matière de pilotage et	
coordination du processus de décentralisation	11
II. LES ACTIONS PRIORITAIRES PAR AXE	12
II.1. Les actions prioritaires d'appropriation sociale et politique de la	a
décentralisationdécentralisation	12
II.2. Les actions prioritaires dans le domaine du transfert des comp	étences et
des ressources aux collectivités territoriales	13
II.3. Les actions prioritaires de renforcement des capacités locales	13
II.4. Les actions prioritaires d'appui à l'élaboration et à la mise en c	euvre des
plans de développement local	14
II.5. Les actions prioritaires de pilotage et de coordination du proce	ssus de
décentralisation	14
III. LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS TRI	ENNAL
2010-2012	14
III.1. Les principes directeurs	15
III.2. Le rôle et la responsabilité des acteurs	15
III.2.1. Les collectivités territoriales	15
III.2.2. le secteur privé	15
III.2.3. Les organisations non gouvernementales	16
III.2.4. Les partenaires au développement	16
III.2.5. Les départements ministériels	16
III.3. Le coût et le financement du PAT 2010-2012	16
III.3.1. Le coût estimatif	16
III.3.2. Le financement par an	
III.3.3. Le besoin en financement	18
III.4. La coordination et la gestion	19
IV. LE SUIVI EVALUATION DU PAT CSMOD	20
VILES HYPOTHESES ET LES RISQUES MAJEURS	20
CONCLUSION	22
LE CADRE LOGIQUE	25
LE CHRONOGRAMME ET LE BUDGET	29

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEPAC : Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne

AFC : Accord de Financement Commun

AMBF Association des Municipalités du Burkina Faso ARBF Association des Régions du Burkina Faso

CGAB Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CID : Circuit Informatisé de la Dépense CNSE : Centre National de Suivi Evaluation

CONAD : Conférence Nationale de la Décentralisation

CR : Commune Rurale/Conseil régional

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CSMOD : Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation

CT : Collectivité Territoriale

CTI : Commission Technique Interministérielle

CU : Commune Urbaine

CVD : Conseil Villageois de Développement

DACT Direction de l'Appui aux Collectivités Territoriales

DEP : Direction des Etudes et de la Planification

DGB Direction Générale du Budget

DGE Dotation Globale d'Equipement

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

FPDCT : Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales

JO : Journal Officiel

LPDRD : Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisée

MAHRH Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

MATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MCTC : Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication
MEBA : Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

MECV : Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

MEF Ministère de l'Economie et des Finances

MFPRE : Ministère de la Fonction Publique et de la Reforme de l'Etat

MHU : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
MJE : Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi

MS : Ministère de la Santé

MSL : Ministère des Sports et Loisirs

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale
OSC : Organisation de la Société Civile

PAT : Plan d'Actions Triennal

PCD : Plan Communal de Développement

PDDC Programme Décentralisation / Développement Communal

PDL : Plan de Développement Local

PM: Premier Ministère

PNBG Politique Nationale de Bonne Gouvernance

PNGT2 : Programme National de Gestion des Terroirs Phase II

41

POS : Plan d'Occupation des Sols

PRCA Projet de Renforcement des Capacités de l'Administration

PRD Pôles Régionaux de Développement/Plan Régional de Développement

PTF : Partenaire Technique et Financier

PV : Procès Verbal

RAF Réorganisation Agraire et Foncière

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain

SIGASPE : Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire
SRAT : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire

SRDE : Stratégie régionale de Développement Economique STD : Service Technique Déconcentré

STP/CONAD : Secrétarial Technique Permanent de la Conférence Nationale de la

Décentralisation

TDR : Termes de Référence

J.1

Avant Propos du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

« Malgré les nombreux acquis ..., nous pensons que la pérennisation du processus de décentralisation ne sera assurée que si les collectivités locales sont véritablement aptes à accomplir les missions à elles assignées. C'est pourquoi nous devons renforcer les capacités des acteurs des collectivités territoriales ».

Extrait de la Déclaration de Politique Générale de Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, prononcée le 04 octobre 2007 devant l'Assemblée Nationale

INTRODUCTION

Le programme politique de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, le progrès continu pour une société d'espérance, a retenu en sa partie relative à l'affermissement de la gouvernance « l'édification d'un Etat stratège qui promeut un développement durable à travers un système de gouvernance partagée, qui articule harmonieusement et associe les institutions politiques, les acteurs sociaux et le secteur privé, dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de politiques permanentes de développement ».

Dans le cadre des réformes qui y participent, le Gouvernement a adopté par décret n°2007-0095/PRES/PM/MATD/MFB en date du 1^{er} mars 2007, le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD).

A partir des orientations des politiques majeures de développement que sont le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la Politique Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG), la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le CSMOD a défini les orientations et les axes prioritaires de mise en œuvre du processus pour la période 2006-2015. Il vise ainsi à créer la synergie d'actions de tous les acteurs en vue d'assurer un développement harmonieux des collectivités territoriales.

Le Cadre stratégique comporte cinq axes qui reflètent les principales préoccupations de la mise en œuvre de la décentralisation à savoir :

Axe 1 : l'appropriation sociale et politique de la décentralisation ;

Axe 2 : le transfert des compétences et des ressources ;

Axe 3 : le renforcement des capacités locales ;

Axe 4 : l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement

local:

Axe 5 : le pilotage et la coordination du processus de décentralisation.

Son opérationnalisation s'effectue à travers des plans d'actions triennaux glissants dont l'exécution relève des collectivités territoriales, des OSC et des départements ministériels avec le concours des PTF.

Le premier plan 2008-2010 a été adopté par décret n°2008-629 PRES/PM/MATD/MEF en date du 13 octobre 2008 après approbation de la CONAD en sa session tenue le 12 juin 2008.

La revue de son exécution a confirmé la création de meilleures conditions d'exercice de la démocratie locale et de la promotion du développement à la base : de nouvelles dynamiques qui assurent la participation et la valorisation des acteurs locaux s'installent et assoient progressivement les instruments, les outils d'orientation et de cadrage de la gesti du développement local. De même le dialogue sur les grands enjeux de la décentralisati le suivi des réformes s'intensifient avec les collectivités territoriales, le secteur privé et

L'implication croissante des populations dans les processus de prise de décision des compétences opéré en faveur des communes dans des domaines re essentiels à la lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités des révèlent des avancées significatives nonobstant les insuffisances inhérentes a

J

41

7

ıτ

ıe

ΙX

dynamique de la décentralisation et aux nouveaux défis qui se présentent permanemment au processus.

A cet égard les principaux défis identifiés dans le rapport annuel 2009 au stade actuel sont :

- la promotion de la participation citoyenne;
- le renforcement des capacités institutionnelles des STD ;
- la construction d'une administration locale;
- la mobilisation des ressources financières ;
- la promotion de la concertation inter acteurs.

Les avancées obtenues favorisent le développement d'une administration de proximité apte à répondre avec efficacité et efficience, à la quête légitime des populations à un mieux être.

Le PAT 2010-2012 a pour ambition de contribuer à la consolidation de ces acquis. Son élaboration a fait l'objet d'un processus largement participatif; les principales activités liées à la décentralisation des départements ministériels, des OSC et des collectivités territoriales à travers leurs organisations faitières que sont l'AMBF et l'ARBF, ont été prises en compte au cours des ateliers et des séances de travail organisées à cet effet.

Il en est de même des importantes contributions des PTF.

Les options proposées par les structures impliquées permettront la poursuite et l'élargissement du processus à travers :

- 1. la promotion d'une culture de participation citoyenne au niveau de tous les acteurs pour favoriser l'appropriation sociale et politique de la décentralisation.
- 2. le renforcement des capacités des collectivités territoriales et des services techniques déconcentrés dans la perspective d'une meilleure articulation entre la décentralisation et la déconcentration en vue d'une gestion efficace des services collectifs offerts aux populations.
- 3. la construction au niveau local, d'un environnement propice à l'émergence de pôles régionaux de croissance et de compétitivité dans lesquels le secteur privé joue un rôle plus accru dans la création de richesses et d'emplois.
- 4. l'intensification de la concertation inter acteurs pour une mise en œuvre efficiente du processus de décentralisation, des politiques et programmes sectoriels.

Ces éléments de référence ont conduit à définir les objectifs ci-dessous qui seront poursuivis au cours de la période de mise en œuvre du PAT.

I. LES OBJECTIFS ET LES RESULTATS PAR AXE DU PAT 2010 - 2012

Les orientations majeures qui découlent de la mise en œuvre du processus de décentralisation au Burkina Faso inscrivent le développement des communes et des régions dans la perspective de l'émergence d'une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale à l'horizon 2025.

7

Dans cette optique, la promotion du développement à la base et le renforcement de la gouvernance locale demeure l'objectif principal du PAT 2010-2012.

Celui-ci sera réalisé à travers les objectifs fixés en regard des cinq axes.

I.1. LES OBJECTIFS ET LES RESULTATS ATTENDUS EN MATIÈRE D'APPROPRIATION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA DECENTRALISATION

L'objectif global visé est de : «favoriser l'appropriation sociale et politique du processus de décentralisation».

L'atteinte de l'objectif global de cet axe se traduira par le résultat suivant :

- les acteurs sont fortement impliqués avec responsabilité citoyenne dans la gestion des affaires publiques locales.

Il en découle l'objectif spécifique suivant : «permettre à tous les acteurs impliqués de s'approprier le processus de décentralisation et de s'engager à le mettre en œuvre de façon concertée».

Les résultats spécifiques escomptés sont :

- Les publics cibles sont informés sur les mesures, les politiques et programmes relatives à la décentralisation;
- Les populations s'intéressent davantage à la gestion des affaires locales et s'y impliquent
- Les bonnes pratiques et les documents sur la décentralisation sont capitalisés par les acteurs;
- Le cadre juridique des CT est amélioré.

TRANSFERTEDES COMPETENCES ET DES RESULTATIONS LA TRANSFERTEDES COMPETENCES ET DES RESSOURGES LE MANAGEMENT DE LA TRANSFERTEDES COMPETENCES ET DES RESSOURGES LE MANAGEMENT DE LA TRANSFERTEDES COMPETENCES DE LA TRANSFERTE

Dans le domaine du transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales, l'objectif global est formulé comme suit : «rendre effectif le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales».

Le résultat suivant découlera de l'atteinte de cet objectif :

- Les collectivités territoriales exercent avec efficacité et efficience les compétences transférées.

Les objectifs spécifiques qui découlent de l'objectif global de l'axe sont :

- assurer le transfert des compétences prévues par la loi ;
- assurer le transfert des ressources humaines liées aux compétences transférées ;
- assurer le transfert du patrimoine lié aux compétences transférées;
- assurer le transfert des ressources financières liées aux compétences transférées.



J.

Les résultats spécifiques sont :

- Les compétences prévues par la loi sont transférées aux collectivités territoriales;
- Les CT disposent des ressources humaines aptes pour gérer les compétences transférées;
- Les CT disposent des infrastructures et des équipements adéquats pour la gestion des compétences transférées;
- Les ressources financières liées aux compétences transférées sont gérées par les CT.

1.3. LES OBJECTIFS ET LES RESULTATS ATTENDUS EN MATIERE DE RENFORCEMENT. DES CAPACITES LOCALES

L'objectif global de l'axe est de « renforcer les capacités des services décentralisés, des acteurs locaux et des services déconcentrés de l'Etat ».

Le résultat attendu de la réalisation de cet objectif est le suivant :

Les acteurs (élus, agents des collectivités territoriales et des STD, etc.) gèrent efficacement les affaires publiques au niveau local.

Les objectifs spécifiques sont :

- renforcer les capacités de gestion des élus et des agents des collectivités territoriales et les capacités d'intervention (maîtrise d'ouvrage...) des acteurs locaux;
- renforcer les capacités institutionnelles des collectivités territoriales ;
- renforcer la fonctionnalité des services déconcentrés de l'Etat;
- renforcer les capacités managériales et opérationnelles des services de proximité des collectivités territoriales.

Les résultats spécifiques sont :

- Les acteurs et les élus locaux participent activement à la gestion du développement local;
- Le cadre normatif et les textes d'exercice de la tutelle sont élaborés;
- Les infrastructures et équipements des CT sont renforcés;
- Les ressources financières des CT sont renforcées ;
- Les ressources humaines des CT sont renforcées;
- Un dispositif de formation propre aux personnels des CT est mis en place et est fonctionnel
- Les infrastructures et équipements des STD sont renforcés;
- Les ressources financières des STD sont renforcées;
- Les STD disposent de ressources humaines appropriées.

7

J-1

I.4. LES OBJECTIFS ET LES RESULTATS ATTENDUS EN MATIÈRE D'APPUL À L'ELABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Sur cet axe, l'objectif global est libellé comme suit : «créer un environnement à même de stimuler le développement socio-économique des collectivités territoriales».

Il en est escompté le résultat suivant :

L'environnement (juridique, institutionnel, économique, social, etc.) des CT est favorable au développement local.

Les objectifs spécifiques sont :

- promouvoir un environnement institutionnel socioéconomique et juridique favorable au développement local;
- mettre en place des mécanismes et normes efficaces de gestion du foncier, de l'environnement et des ressources naturelles.

Les résultats spécifiques sont :

- Les capacités institutionnelles et financières du FPDCT sont renforcées;
- Des outils et des normes de planification et de gestion du foncier, de l'environnement et des ressources naturelles sont opérationnels;
- Des instruments de planification et de promotion économique sont mis en œuvre.

HE LES OBJECTUS FILES RESULTATE A TO FAIOUS ENCINATION FOR PURINAGE CIADA COORDINATION DU TRACESSUS DE CENTRAUSATION F

L'objectif global de l'axe est : «d'assurer un pilotage et une coordination efficaces du processus de décentralisation».

Le résultat global attendu est : Le pilotage et la coordination du processus de décentralisation sont efficaces.

Les objectifs spécifiques sont :

- mettre en place un dispositif efficace de coordination et de pilotage du processus de décentralisation avec un tableau de bord des indicateurs et des résultats ;
- mettre en place un mécanisme efficient de suivi évaluation du processus de décentralisation ;
- promouvoir et harmoniser les interventions des partenaires techniques et financiers au développement des collectivités territoriales ;
- adapter le cadre spatial de la décentralisation aux réalités nationales ;
- Réaliser une étude sur l'état des lieux et sur la vision prospective de la décentralisation.

7

4-1₁

Les résultats spécifiques sont :

- Un dispositif efficace pilote et coordonne la mise en œuvre de la décentralisation ;
- Un accord de financement commun du PAT entre l'Etat et les PTF est mis en place et est fonctionnel;
- Le système de suivi évaluation est fonctionnel;
- Les interventions des PTF sont harmonisées;
- Les collectivités territoriales sont homogènes au plan spatial et viables au plan économique;
- Un état des lieux est réalisé et une vision prospective de la décentralisation est élaborée.

L'atteinte des résultats ci-dessus énoncés repose sur la mise en œuvre par les acteurs des actions prioritaires.

II. LES ACTIONS PRIORITAIRES PAR AXE

Les actions prioritaires ont été déclinées par axe et par résultat escompté de leur mise en œuvre.

THE PARTIES A CONTROL PROTECT OF A PROTECT OF A PROTECT OF THE PRO

Résultat attendu : Les acteurs sont fortement impliquées avec responsabilité citoyenne dans la gestion des affaires publiques locales.

- 1. Elaborer et adopter les textes d'application des lois sur la décentralisation et le développement local (CGCT, foncier rural, urbanisme etc.);
- 2. Assurer une large diffusion des documents produits sur la décentralisation auprès de tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre en français et en langues locales ;
- Mener des campagnes d'information et de communication ciblées sur la décentralisation auprès des ministères, des élus locaux, des STD, des projets et programmes, des OSC, des ONG, du privé et des médias aux niveaux national et régional;
- 4. Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière de décentralisation et constituer un fonds documentaire sur la décentralisation.



SI

II.2. LES ACTIONS PRIORITAIRES DANS, LE DOMAINE DU TRANSFERT DES COMPETENCES ET DES RESSOURCES AUX COULECTIVITES FERRITORIALES

Résultat attendu : Les CT exercent avec efficacité et efficience les compétences transférées.

⇒ Les actions prioritaires sont :

- 1. Transférer les compétences de l'Etat aux communes dans les domaines non encore transférés :
- 2. Transférer les compétences de l'État aux régions;
- 3. Poursuivre le transfert du patrimoine de l'État aux collectivités territoriales dans les domaines prioritaires ;
- 4. Transférer les ressources financières de l'Etat aux collectivités territoriales pour l'exercice des compétences transférées ;
- 5. Mettre à disposition les ressources humaines de l'Etat aux régions pour l'exercice des compétences transférées.

THE LESTAGRICIUS DE LORITAIRES DE REVELENDEMENT DES CAPAGER: SUPCICALES DES

Résultat attendu : les acteurs (élus, agents des collectivités, des STD, etc.) gèrent efficacement les affaires publiques au niveau local.

Les actions prioritaires sont :

- 1. Elaborer la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ;
- 2. Elaborer un plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ;
- 3. Mettre en œuvre des formations ciblées sur les élus locaux, les agents des collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et du secteur privé, les agents des ministères, des STD et des CVD;
- 4. Poursuivre la stratégie nationale d'alphabétisation des élus locaux et des CVD;
- 5. Renforcer les capacités des collectivités territoriales en infrastructures et en équipements ;
- 6. Renforcer les capacités des collectivités territoriales en ressources humaines en quantité et en qualité ;
- Poursuivre et renforcer les dotations et subventions de l'Etat aux collectivités territoriales;
- 8. Poursuivre la politique de déconcentration des services de l'Etat et de la chaîne d'exécution du budget en accompagnement de la décentralisation ;
- 9. Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés en infrastructures, en équipements, en moyens financiers et humains pour mieux accompagner les collectivités territoriales ;
- 10. Réviser les normes et textes en matière d'exercice de la tutelle pour les mettre en phase avec les exigences actuelles de la décentralisation.

7

II.4. LES ACTIONS PRIORITAIRES D'APPUI A L'ELABORATION EN LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Résultat attendu : L'environnement (juridique, institutionnel, économique, social, etc.) est favorable au développement économique.

⇒ Les actions prioritaires sont :

- 1. Mobiliser les ressources financières pour le développement des collectivités territoriales :
- 2. Elaborer les outils et normes de gestion du développement local;
- 3. Renforcer les capacités des CT dans la mise en œuvre des outils et normes de gestion du développement local;
- 4. Renforcer les capacités institutionnelle et financière du FPDCT et le rendre plus fonctionnel :
- 5. Organiser l'intercommunalité.

ALIGNATURA DE SETANO MONTA DE MINORIO PARA ESTADO PARA ESTADO DE CAMBIONA CASA DO COMPANA EN LA COMPANA DE COM

Résultat attendu : le pilotage et la coordination du processus de décentralisation sont efficaces.

⇒ Les actions prioritaires sont :

- Renforcer les capacités institutionnelles du Secrétariat Technique Permanent de la CONAD;
- 2. Rendre fonctionnel le Centre National de Suivi Evaluation;
- 3. Evaluer le plan d'actions triennal glissant 2010-2012 et élaborer le plan d'actions triennal suivant ;
- 4. Mettre en place et opérationnaliser l'accord de financement commun du PAT;
- 5. Mettre en place et rendre fonctionnels les cadres de concertation aux niveaux national, régional, provincial et communal;
- 6. Procéder au redécoupage du cadre spatial des collectivités territoriales ;
- 7. Conduire une étude sur l'état des lieux et la vision prospective de la décentralisation.
- 8. Renforcer les capacités institutionnelles du MATD en matière de coordination des interventions des acteurs (CT, PTF, OSC, etc.)

III. LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS TRIENNAL 2010-2012

La stratégie de mise en œuvre du PAT précise les principes directeurs de mise en œuvre, définit les responsabilités respectives des catégories d'acteurs, décline le coût, les modalités de financement et décrit le mode de coordination et de gestion du Plan.



M

III.1. LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs de mise en œuvre du plan d'actions triennal 2010-2012 reposent sur les considérations suivantes :

- l'élaboration de plans d'opération détaillés par les différents ministères porteurs des actions prioritaires ;
- la promotion de la concertation pour renforcer la synergie d'actions des acteurs au niveau communal, régional et national ;
- la prise en compte des questions transversales du genre, de la protection de l'environnement, du respect des droits de l'homme, de la prévention des crises et de la protection sociale etc. dans la conduite des actions.

THE ROLL OF THE PONS AS WELL TO ES ASSET

Le PAT se veut un contrat d'objectifs dont la réalisation repose sur une démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs engagés dans l'exécution solidaire des actions prioritaires.

Ces acteurs sont les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les départements ministériels impliqués avec notamment, l'appui des partenaires techniques et financiers.

HI 2214 LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités territoriales ont pour missions d'organiser le processus de développement local, de fournir des prestations de services publics aux citoyens et de promouvoir la démocratie à la base.

Les communes, les régions et leurs associations faitières veilleront de concert avec les STD, à la création et au renforcement des conditions cadres propices à la mise en œuvre des actions prioritaires du CSMOD.

La conduite par l'AMBF et l'ARBF de leurs plans stratégiques respectifs traduit leur engagement à susciter et entretenir la synergie d'actions avec les autres acteurs.

MAZIZELE SECTEURERIVE TEXT

Les réformes en cours et les mesures de relance de l'activité économique mises en œuvre par le Gouvernement contribuent à créer de façon progressive, un environnement propice aux investissements privés et à la création d'emplois.

Les opérateurs économiques mènent des activités de production, de transformation, de distribution et de prestation de services. Ils participent à cet égard au développement du potentiel économique des CT et sor en conséquence, un partenaire privilégié dans la mise en œuvre des plans de développement local.

Ces importantes responsabilités confèrent au secteur privé un rôle majeur dans la réussite du processus de décentralisation.

7

III.2.3. LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Les ONG et certaines associations caritatives ont une tradition d'appui aux initiatives de base; elles constituent à cet égard, des opérateurs capables d'accompagner les populations dans leur effort de développement afin qu'elles jouent un rôle plus actif dans le processus de décentralisation.

Elles sont en conséquence, appelées à s'investir davantage dans les cadres de concertation et les organes des collectivités territoriales afin d'entretenir le cercle vertueux de l'auto responsabilisation progressive des populations dans la gestion de leur développement.

III. 2.4. LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Les PTF concourent de façon significative à la mise en œuvre de la décentralisation à travers des appuis budgétaires et des projets spécifiques dans une dynamique de complémentarité et de synergie tant au niveau national que régional selon la déclaration de Paris avec une coordination par l'Etat des interventions des PTF.

Le Gouvernement escompte pour la période 2010-2012, un renforcement significatif de leur contribution à travers des dotations plus accrues à la mise en œuvre des projets programmes, au budget du FPDCT et au «Panier commun» dédié à la mise en œuvre du PAT CSMOD.

TO 25 LES THE AREMENTS MINES RIE

Le CSMOD, faut-il le rappeler, précise que dans leurs domaines d'attributions respectifs, chaque ministère doit intégrer dans ses plans et programmes, les activités propres à la mise en œuvre de la décentralisation. Sous ce rapport, les services centraux, les STD, les projets et programmes ainsi que les structures spécifiques rattachées aux différents départements ministériels planifient, exécutent et assurent le suivi des actions prioritaires de leur ressort.

ILBREE GOUGET LE HINANCEMENTEDU PAGEZOTO 2012

It and the companion of the second se

Le coût global de mise en œuvre du plan est évalué à deux cent soixante trois milliards cent quatre vingt seize millions cent soixante un mille (263 196 161 000) francs CFA reparti entre les axes comme suit :

7

Tableau n°1 : Répartition du budget par axe du plan (en milliers de francs CFA)

AXES STRATEGIQUES	COUT TOT. 2010 – 201		FINANCEMENT ACQUIS	FINANCEMENT A RECHERCHER
	Montant	%	Montant	Montant
Axe 1 : Appropriation sociale et politique de la décentralisation	1 788 359	0,7	684 009	1 104 350
Axe 2 : Transfert des compétences et des ressources	22 218 007	8,5	8 265 217	13 952 790
Axe 3 : Renforcement des capacités locales	230 526 719	87,6	97 594 211	132 932 508
Axe 4 : Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement local	8 385 776	3,2	6 778 776	1 607 000
Axe 5: Pilotage et coordination du processus de décentralisation	277 300	0,1	102 300	175 000
TOTAL GENERAL	263 196 161	100	113 424 513	149 771 648

L'analyse des besoins en financement pour la période 2010-2012 des axes stratégiques du CSMOD révèle que celui relatif au renforcement des capacités locales sollicite 87,6 % du financement ; suivent ensuite par ordre décroissant : axe 2 « transfert des compétences et des ressources (8,5%) », axe 4 « appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement local (3,2%) », axe 1 « appropriation sociale et politique de la décentralisation (0,7%)» et axe 5 « pilotage et la coordination du processus de décentralisation (0,1%) ».

La forte prédominance de l'axe 3 s'explique par l'ampleur des programmes d'investissement des ministères au profit des communes et des régions. Ces programmes comprennent la réalisation de pistes rurales, la construction d'infrastructures sanitaires, socio-éducatives, marchandes, la construction de locaux pour les STD et les CT.

Ces investissements participent au renforcement des capacités locales et reflètent à cet égard, l'engagement du Gouvernement à promouvoir un environnement propice à la création de richesses et d'emplois dans les communes et les régions.

III.3.2. LE FINANCEMENTE PARTAIN

Le volume des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du PAT s'élève à 263 196 161 000 frs CFA dont 113 424 513 000 frs pour l'année 2010, 95 744 071 000 frs pour 2011 et 54 027 577 000 pour 2012.



Tableau n°2 : Répartition annuelle du budget du plan

		COUTS	PAR ANN	NEE (en milliers	de frs C	FA)	
AXES	COUT TOTAL	2010		2011		2012	
		(milliers de frs CFA)	%	(milliers de frs CFA)	%	(milliers de frs CFA)	%
AXE 1	1 788 359	684 009	0,6	594 642	0,6	509 708	0,9
AXE 2	22 218 007	8 265 217	7,3.	6 855 393	7,2	7 097 397	13,2
AXE 3	230 526 719	97 594 211	86	87 319 036	91,2	45 613 472	84,4
AXE 4	8 385 776	6 778 776	6	885 000	0,9	722 000	1 <u>,3</u>
AXE 5	277 300	102 300	0,1	90 000	0,1	85 000	0,2
TOTAL' GENERAL	263 196 161	113 424 513	100	95 744 071	100	54 027 577	100

Pour l'année 2010, le coût de réalisation du plan est de 113 424 513 000 frs CFA intégralement financé par le budget de l'Etat, les ressources provenant des conventions de financement signées avec des PTF et les budgets des projets et programmes de développement sous tutelle des ministères.

L'appui financier direct de l'Etat en 2010 s'élève à 24 212 584 959 Frs CFA correspondant à 21% du budget estimatif de la période. Les ressources y afférentes sont inscrites dans la Loi des finances de l'Etat au niveau des budgets des départements ministériels porteurs des actions prioritaires. Ce concours n'intègre pas les rémunérations des agents publics mis à disposition des CT, les contreparties nationales aux projets/programmes de développement.

Tableau n°3 : Appui financier de l'Etat pour l'année 2010 (prévision budgétaire)

RUBRIQUES	MONTANT
Dotations globales aux CT	6 819 991 000
Transfert aux structures d'appui	443 500 000
Construction de sièges des CT	790 460 000
Ressources pour compétences transférées aux CT	8 262 691 910
Subvention de la TPP au fonctionnement des CT	2 590 723 049
Rémunérations des ex-agents des provinces	305 219 000
Subvention au FPDCT (contrats de ville)	5 000 000 000
TOTAL GENERAL	24 212 584 959

Source: DACT/DGB

Le besoin en financement du plan est relatif à la couverture des actions prioritaires à conduire au titre des années 2011 et 2012 ; il est évalué à environ 149 771 648 000 Frs CFA correspondant à 56,9 % du budget global.

Le coût de réalisation de certaines activités n'a pu être évalué en raison de leur prise en compte dans le budget de fonctionnement des structures ; il s'agit par exemple des activités relatives à l'élaboration des projets de textes législatifs et règlementaires. Leur incidence sur le coût global du PAT peut être considérée comme marginale.



Ce gap devrait être couvert par les ressources provenant du budget de l'Etat, des collectivités territoriales et les appuis des partenaires au développement.

L'Etat entend poursuivre la concertation avec cette catégorie d'acteurs pour définir le meilleur schéma possible de financement durable de la décentralisation.

La programmation financière est décrite dans le tableau figurant en annexe.

III.4. LA COORDINATION ET LA GESTION

La mise en œuvre des actions prioritaires ci-dessus définies ne relève pas de la responsabilité exclusive des départements ministériels ; la décentralisation est une question transversale de développement qui interpelle les citoyens, les collectivités territoriales, les ministères, les acteurs de la société civile et les PTF.

C'est dans cet esprit que le gouvernement encourage la concertation et le dialogue aux niveaux communal, provincial, régional et national pour renforcer la synergie d'actions des acteurs en vue d'une mise en œuvre participative et cohérente du plan.

Au niveau national, sous la coordination du MATD, la concertation interministérielle sera davantage promue ; le secrétariat technique permanent de la CONAD animera des rencontres avec les points focaux « décentralisation » des ministères impliqués, les organisations faitières des collectivités territoriales pour partager les informations sur le processus, suivre son évolution afin de consolider l'intégration des politiques et programmes sectoriels dans le cadre global de la décentralisation.

En ce qui concerne les Partenaires techniques et financiers, leur importante contribution dans la mise en œuvre de la décentralisation a conduit le gouvernement à les associer davantage dans la conduite du processus. Outre leur participation aux sessions de la CONAD en tant que membres statutaires, le gouvernement a mis en place par arrêté conjoint n° 2008-005 /MATD/MEF en date du 06 février 2008, le comité mixte permanent de concertation sur la décentralisation ; composé des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des PTF, le comité a pour objet :

- de servir de cadre institutionnel permanent de travail et d'échanges sur le processus de décentralisation;
- de créer, d'organiser et de consolider les liens de collaboration technique entre les services de l'Etat et les PTF impliqués dans la décentralisation ;
- de faciliter la mise en œuvre des mesures d'alignement et d'harmonisation des procédures.

Ce comité servira de cadre d'échange avec les PTF sur le suivi de la mise en œuvre du plan.

Au niveau local, le gouvernement entend promouvoir également la concertation à travers les structures créées à cet effet d'une part et entre les conseils de collectivités territoriales d'autre part.



J-1:

Cette orientation favorisera une meilleure coordination, une valorisation des actions engagées par les collectivités territoriales, les structures déconcentrées de l'Etat, les projets et programmes de développement, les organisations de la société civile.

IV. LE SUIVI EVALUATION DU PAT CSMOD

Le suivi-évaluation de la décentralisation vise à mettre à la disposition des départements ministériels, des collectivités territoriales, des OSC et des partenaires, un ensemble continu et cohérent d'informations sur l'évolution vers l'atteinte des résultats relatifs à l'exécution du processus, de manière à permettre un suivi régulier dans le temps et dans l'espace, des effets et des impacts produits.

A cet effet, le suivi du PAT s'opérera sur la base :

- des indicateurs de contexte et de résultats définis au niveau du plan d'actions triennal 2010-2012 ;
- des indicateurs d'effet et d'impact du CSMOD, lesquels intègrent les indicateurs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté / Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (CSLP/SCADD), de la matrice des mesures du CGAB/CSLP, de la Politique nationale de bonne gouvernance et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);
- des résultats de l'auto évaluation des collectivités territoriales, des autres acteurs et des cadres de concertation.

Le plan d'actions fera par ailleurs, l'objet d'une revue annuelle en cohérence avec celle du CGAB/CSLP et du PAP/CSLP afin d'évaluer la mise en œuvre des mesures du CGAB/CSLP relatives à la décentralisation et de proposer les ajustements nécessaires.

Les activités y relatives relèvent de la responsabilité de l'ensemble des structures impliquées dans la mise en œuvre du PAT c'est-à-dire les collectivités territoriales, leurs organisations faitières, les départements ministériels et les projets et programmes. Il en est de même de leur évaluation périodique aux fins de veiller à la cohérence des actions menées avec les résultats et les objectifs spécifiques et généraux visés.

Au plan organisationnel, les points focaux « décentralisation » constituent au sein des ministères, l'interface pour assurer de concert avec le centre national de suivi évaluation du STP CONAD, la fonction de suivi évaluation. Dans les régions, des cellules techniques de suivi seront mises en place pour assumer cette responsabilité.

Un manuel de suivi évaluation sera conçu pour accompagner l'appropriation et l'opérationnalisation du mécanisme ; celui-ci comprendra les mesures des performances des collectivités territoriales.

V. LES HYPOTHESES ET LES RISQUES MAJEURS

En raison de l'ampleur des réformes qui accompagnent la décentralisation, de la multiplicité des acteurs et de la diversité des instruments, la conduite du processus reste fortement soumise à des événements ou conditions plus ou moins prévisibles qui, s'ils surviennent, pourront accélérer ou réduire la capacité de mise en œuvre des actions du plan triennal. Ce sont les hypothèses et risques majeurs.

Ces hypothèses et risques majeurs identifiés dans le cadre logique du PAT 2010-2012 sont les suivants :

au niveau des hypothèses :

• la participation active des acteurs à la mise en œuvre du plan ;

- la disponibilité à court terme de ressources humaines suffisantes et des capacités administratives au niveau des collectivités territoriales pour maintenir la dynamique de la décentralisation.
- la disponibilité des ressources financières pour une exécution du plan,
- l'effectivité dans l'harmonisation des approches des PTF,
- au plan des risques majeurs, le principal réside dans la faible capacité des acteurs.

Le dispositif institutionnel et les responsabilités des acteurs sont consignés dans le schéma de planification figurant en annexe.

Ce schéma de planification comprend le cadre logique, le chronogramme et le budget estimatif de mise en œuvre des actions prioritaires.

Le cadre logique précise les objectifs à atteindre par axe et les résultats escomptés. Il identifie les indicateurs permettant de vérifier le degré de réalisation des objectifs/résultats et les sources de vérification des indicateurs. Il décrit les hypothèses et risques majeurs identifiés.

Le chronogramme et le cadre budgétaire estimatif rappellent les actions prioritaires, les principales activités à mener, les structures responsables et les délais de réalisation. Les coûts estimatifs de réalisation et les sources de financement y sont également précisés.

4

fl

CONCLUSION

La décentralisation a pour enjeu principal la mobilisation des acteurs locaux et leurs partenaires en valorisant les avantages comparatifs de chaque partie prenante, pour résoudre les problèmes des populations et de leur territoire.

Au Burkina Faso, le processus se met en œuvre de façon progressive dans une vision unitaire du territoire. En consacrant l'organisation du territoire en collectivités territoriales, la Constitution de 1991 érige la décentralisation en principe constitutionnel permanent.

L'exécution du premier plan d'actions triennal glissant du CSMOD a permis des avancées significatives.

Dans le cadre de son exécution, le gouvernement a, entre autres mesures, procédé en mars 2009 au transfert de certaines compétences et des ressources qui y sont associées, aux communes.

Outre le domaine de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs, ce transfert de compétences a porté sur des domaines retenus comme essentiels à la lutte contre la pauvreté : santé, alphabétisation et enseignement primaire, eau potable et assainissement notamment.

D'une approche centralisatrice, le Burkina Faso s'achemine ainsi graduellement mais résolument vers une gouvernance partagée avec les communes et les régions.

Le PAT 2010-2012 ambitionne de renforcer les acquis majeurs du processus.





LE CADRE LOGIQUE

Disponibilité des données statistiques	Rapports d'enquêtes Annuaires Statistiques des administrations publiques, des organismes, des structures de recherche, etc.	 Indices du développement humain durable aux niveaux national et local Indices de pauvreté aux niveaux national et local Taux de participation des populations aux élections locales genre sensible Indices de participation des femmes dans les organes délibérants des CT 	 Un développement à la base et une gouvernance locale efficiente 	Promouvoir le développement à la base et renforcer la gouvernance locale
Conditions de réalisation	Moyens et sources de vérification	Indicateurs objectivement Vérifiables	Résultats	Objectif principal

Axe 1 : Appropriation sociale et politique du processus de la décentralisation

Objectif global/ Objectifs specifiques Permettre à tous les acteurs	Résultat global/ Résultats spécifiques	Indicateurs objectivement vérifiables Nombre d'interpellations des conseils	Moyens et sources de vérification	Conditions de réalisation
Permettre à tous les acteurs impliqués de s'approprier le processus de décentralisation et de s'engager à le mettre en	 Les acteurs sont fortement impliqués avec responsabilité citoyenne dans la gestion des affaires publiques locales 	 Nombre d'interpellations des conseils délibérants par les citoyens Taux de participation des citoyens aux sessions des CT 	Rapports d'auto évaluation des CT	Adhésion des CT et des populations
Favoriser l'appropriation sociale et politique du processus de décentralisation	 Les publics cibles sont informés sur la décentralisation Les populations s'intéressent davantage à la gestion des affaires locales et s'y impliquent Les bonnes pratiques et les documents de décentralisation sont capitalisés par les acteurs Le cadre juridique des CT est amélioré 	 Nombre d'actions d'information et de sensibilisation des acteurs sur le processus de la décentralisation Nombre d'OSC participant à la gestion du développement local Pourcentage des communes dans lesquelles au moins un comité de gestion d'une infrastructure communale comprend comme membres des représentants des OSC. Nombre de bonnes pratiques diffusées Nombre de textes d'application du CGCT, du code de l'urbanisme, de la loi portant régime 	Ministères Comptes rendus du conseil des ministres Journal officiel Rapports d'activités SPONG DSONG	 Adhésion des ministères Disponibilité des ressources





Axe 2 : Transferts des compétences et des ressources aux collectivités territoriales

		Rapports d'activités Loi des finances ; Arrêtés de répartition :	Montant annuel des ressources financières liées aux compétences transférées aux CT	 Les ressources financières liées aux compétences transférées sont gérées 	Assurer le transfert des ressources financières liées
	Estimation	Registres d'inventaires des CT Arrêté de dévolution du patrimoine	 Nombre des infrastructures et équipements transférés 	 Les CT disposent d'infrastructures et d'équipements adéquats pour la gestion des compétences transférées 	Assurer le transfert du patrimoine lié aux compétences transférées
		Rapports d'activités des CT et des ministères Décisions de mise à disposition	 Effectif annuel du personnel qualifié transféré aux CT par compétence 	 Les CT disposent des ressources humaines aptes pour gérer les compétences transférées 	Assurer le transfert des ressources humaines liées aux compétences transférées
<u> </u>	 Adhesion des ministères 	Compte rendu du conseil des Ministre, Rapports d'activités des CT	 Taux de transfert des compétences prévues par la loi Proportion des communes ayant des services fonctionnels par compétences transférées 	 Les compétences prévues par la loi sont effectivement transférées aux CT 	Assurer le transfert des compétences prévues par la loi
1	 Adhésion des CT et des populations 	Rapports d'auto- évaluation des CT	 Taux de satisfaction des populations des CT par rapport à l'exercice des compétences transférées 	 Les collectivités territoriales exercent avec efficacité et efficience les compétences transférées. 	Rendre effectif le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales
<u> ·</u>	Conditions de réalisation	Moyens et sources de vérification	Indicateurs objectivement vérifiables	Résultat global/ Résultats spécifiques	Objectif global/ Objectifs spécifiques



Axe 3 : Renforcement des capacités locales

Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères rofit rofit Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT Rapports d'activités des CT Rapports d'activités des CT Rapports d'activités des CT	Nombre d'infrastructures construites ou cédées au profit des STD Montant annuel des équipements acquis ou mis à la disposition des STD Part des ressources des STD dans le total des ressources de l'Etat	services déconcentrés de l'Etat sont rénforcées :	
Rapports d'activités des CT, des ministères rofit rofit rofit Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT	par statut Nombre d'infrastructures des STD Montant annuel des équi disposition des STD Part des ressources des	services déconcentrés de l'Etat	-
Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT Rapports d'activités des CT Rapports d'activités des CT	par statut Nombre d'infrastructures des STD Montant annuel des équi disposition des STD Part des ressources des	The second secon	deconcentres
Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT Rapports d'activités des CT Rapports d'activités des CT	par statut Nombre d'infrastructures des STD Montant annuel des équi disposition des STD	• Les lessources illiditales des	des services techniques
Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT Rapports d'activités des CT Rapports d'activités des CT	par statut Nombre d'infrastructures des STD Montant annuel des équi		Nellioles les capacites
Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères rofit rofit rofit res Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT rofit	par statut Nombre d'infrastructures des STD	rentorcés	Destar of carrotice
Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères Rapports d'activités des ministères rofit rofit rofit rofit rofit rofit rofit rofit rofit	par statut Nombre d'infrastructures	déconcentrés de l'Etat sont	
Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères rofit rofit Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT	"	tes initasi actures et équipements des services	
Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères rofit rofit Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT		or inferent portugal	
Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT			
Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT		place et louviloimer	
Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères rofit rofit Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT	ressources des CT	place at force and the termination	
Rapports d'activités des CT, des ministères na Rapports d'activités na des ministères rofit rofit Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT	 Solde global consolidé par rapport au total des 	aux nersonnels des CT est mis en	
Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités des CT	 Taux de recouvrement des recettes des CT 	• Un dispositif de formation propre	
Rapports d'activités des CT, des ministères Rapports d'activités des ministères Rapports d'activités du MATD et du MEF Rapports d'activités du MATD et du MEF	ressources des CT	sont rentorcees	des CT
Rapports d'activités des CT, des ministères mapports d'activités tion des ministères Rapports d'activités des ministères Rapports d'activités du MATD et du MEF	 Part des ressources propres des C1 dans le total des 	• Les réssources humaines des C1	Renforcer la fonctionnalité
Rapports d'activités des CT, des ministères na Rapports d'activités tion des ministères Rapports d'activités Rapports d'activités	CE I III	SOULIBILION	
Rapports d'activités des CT, des ministères titon Rapports d'activités ton des ministères	100000000000000000000000000000000000000		-
Rapports d'activités des CT, des ministères titon Rapports d'activités des ministères	Dart des ressources des CT dans le total des ressources	e les ressources financières des CT	
Rapports d'activités des CT, des ministères n Rapports d'activités tion des ministères	disposition des CT	des CT sont remforcés	
Rapports d'activités des CT, des ministères n Rapports d'activités titon des ministères	 Montant annuel des équipements acquis ou mis à la 	 Les infrastructures et équipements 	
Rapports d'activités des CT, des ministères n Rapports d'activités tion des ministères		. •	
Rapports d'activités des CT, des ministères n Rapports d'activités des ministères	 Nombre d'infrastructures construites ou cédées au profit 		
Rapports d'activités des CT, des ministères n Rapports d'activités n des ministères			
Rapports d'activités des CT, des ministères	phase avec les exigences actuelles de la decentralisation	élaborés	institutionnelles des C
Rapports d'activités ministères	- Notificial expension of the description of the second of	d'exercice de la tutelle sont	Renforcer les capacites
Rapports d'activités des CT, des ministères	Nowhoods to toylor of normon diavarcine de la titelle e	 Le cadre normatif et les textes 	
Rapports d'activités des CT, des ministères			den desert o recount
Rapports d'activités des CT, des ministères			disc actains locally
et des STD Rapports d'activités des CT, des ministères	 Pourcentage des élus ciblés qui ont été alphabétisés. 	an developpeine it iocal	capacités d'intervention
et des STD Rapports d'activités des CT, des	equipements, etc.)	All development local	territoriales et les
et des STD Rapports d'activités	geston des ananes publiques locales (infrestractures,	participent activement à la gestion	agents des collectivites
et des STD	source advantage of policy and expension of policy and	 Les acteurs et les élus locaux 	de gestion des eins et des
et des STD	Nombre de sessions de formation par groupe cible en		Rentorcer les capacites
et des STD			deconcentres de l'Etat
of dos STD		au niveau local	locaux et des services
	prestations des services décentralisés et déconcentrés.	emcacement les affaires publiques	decentralises, des acteurs
évaluation des CT	 Taux de satisfaction des populations par rapport aux 	et des STD, etc.) gerent	des services
Reproprie d'arrèc Adhésion des		• Les acteurs (eins, agents des Ci	Renierce: les capacites
		e i ac actaire (sine anente des CT	Dispersion of the control of the con
Ge Verillication	Verillables	Resultats specifiques	Objectifs spécifiques
de vérification réalisation	indicatents objectivement	Resultat global	Objectif global/



Axe 4 : Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement locaux

)
	Comptes rendus du conseil des ministres ; Journal officiel MATD Rapport d'activité des CT	 Nombre d'outils, de normes de planification et de gestion du développement local mis en œuvre Taux d'exécution des plans de développement local 	 Des outils et des normes de planification et de gestion du foncier, de l'environnement et des ressources naturelles sont opérationnels Des instruments de planification et de promotion économique sont mis en œuvre 	Elaborer et mettre en place des outils et des normes de planification et de gestion efficaces du développement local
Accessibilité aux dormées financières	Rapports d'activités des CT Comptes rendus des rencontres de concertation des PTF Rapports financiers du FPDCT	 Montant annuel des ressources financières allouées au FPDCT Montant annuel des investissements des CT financés par le FPDCT Délai moyen de traitement des dossiers de demande de financement Part des ressources financières des PTF dans le montant total annuel du FPDCT. Nombre de communes ayant bénéficié de l'appui du FPDCT 	 Les capacités institutionnelles et financières du FPDCT sont renforcées. 	Promouvoir un environnement institutionnel socioéconomique et juridique favorable au développement local
	Rapports d'activités des ministères, Rapports d'études	 Taux de croissance de la fiscalité locale Taux de croissance des productions des branches/secteurs d'activités des CT 	 L'environnement (juridique, institutionnel, économique, social, etc.) est favorable au développement local. 	Créer un environnement à même de stimuler le développement économique des collectivités territoriales
Conditions de réalisation	Moyens et sources de vérification	Indicateurs objectivement vérifiables	Résultat global/ Résultats spécifiques	Objectif global/ Objectifs spécifiques



Axe 5 : Pilotage et coordination du processus de décentralisation

Objectif global/ Objectifs spécifiques	Résultat global/ Résultats spécifiques	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens et sources de vérification	Conditions de réalisation
Assurer un pilotage et une coordination efficaces du processus de décentralisation	Le pilotage et la coordination du processus de décentralisation sont efficaces	 Taux de satisfaction des acteurs par rapport au pilotage et à la coordination du processus 	Rapports d'enquêtes	Disponibilité des ressources
Mettre en place un dispositif efficace de coordination et de	 Un dispositif efficace pilote et coordonne les activités de mise en œuvre de la décentralisation 	 Nombre de rencontres de concertation tenues avec les PTF, les ministères, les CT etc.) selon la fréquence prévue Montant annuel du budget de la CONAD 		Adhae DTE
photage des acuvites de mise décentralisation avec un	Un accord de financement commun est mis en place et est fonctionnel	 Montant annuel alloué au financement du PAT Montant annuel du financement commun du BAT 	du MATD, du STP/CONAD	financement commun
indicateurs et des résultats	Les interventions des PTF sont harmonisées	Répartition du montant du financement commun par PTF		
Mettre en place un mécanisme efficient de suivi-évaluation du processus de décentralisation	 Le système de suivi évaluation est fonctionnel 	 Rapport annuel de suivi évaluation de la mise en œuvre Plan d'actions triennal glissant actualisé 	Rapports d'activités du STP/CONAD	
Adapter le cadre spatial de la décentralisation aux réalités nationales	Les C↑ sont homogènes au plan spatial et viable au plan économique	 Nombre de nouvelles CT créées 	Journal Officiel	
Réaliser une étude sur l'état des lieux et sur la vision prospective de la décentralisation	 Un état des lieux est réalisé et une vision prospective de la décentrafisation est élaborée 	 Rapports de l'étude sur l'état des lieux et sur la vision prospective de la décentralisation 	Documentation MATD	



LE CHRONOGRAMME ET LE BUDGET

e 1 : L'appropriation sociale et politique de la décentralisation

		Ministères et	ď	ériod	e de l	Période de réalisation	ıtion	Coût de réa	Coût de réalisation (en milliers	n milliers	Op social Co	
	Actions prioritaires / Activités	Structures		2010	_	2044	2042		de FCFA)		financement	
	•	responsables	Ξ	T2 T3	3 T4	$\overline{}$	-	2010	2011	2012		
1.1 Ela	1.1 Elaborer et adopter les textes d'application des lois sur la décentralisation et le développement local: CGCT, foncier rural, urbanisme etc.	ır la décentralisation et	le dé	velop	peme	int loc	al: CGC	T, foncier m	ıral, urbani	sme etc.		
1.1.1	Elaborer, actualiser et adopter des textes d'application du Code Général de Collectivités Territoriales relu	MATD	×	×	×			8 200			Projets d'appui	
1.1.2	Elaborer et adopter les textes d'application du Code de l'Urbanisme et de la Construction.	MHU				×	×	-	48 000	24 000	Budget de l'Etat, projets d'appui	
1.1.3	Traduire les documents sur la décentralisation (CGCT, code de l'urbanisme et de la construction, les textes d'application, etc.) en langues nationales (moore, jula, fulfulde, gulmancema et autres)	МАТБ, МНО				×	×		83.000	45 000	Budget de l'Etat, projets d'appui	
1.1.4	Elaborer les textes réglementaires sur la gestion des feux de brousse au niveau régional et communal	MECV		×	× ×	×	×	15 400			Etat, Collectivités, Projets d'appui	
1.2 As	1.2 Assurer une large diffusion des documents produits sur la décentralisation auprès de tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre en français et en	sur la décentralisation a	nbrès	s de t	ons l	es act	ioo sina	ncernés par	sa mise en	œuvre en	français et en	
1.2.1	Editer le Code Général des Collectivités Territoriales 1.2.1 relu, adopté et ses traductions en langues nationales	MATD			×	×	×		20.000	10 000	Budget de l'Etat, projets d'appui	
12.2		MHU, MATD, MCPEA, MPF, MS, MCTC, MECV, MEF, OSC, MAHRH	×	×	×	×	×	343 550	25 000	10 000	Budget de l'Etat, projets d'appui	<u> </u>
1.2.3	Créer et actualiser des sites web	MATD	×	×	×			1 000			Budget de l'Etat	
1.3 M progra	⊣ ਲ ≒		intral régio	isatik nal	on au	près c	les mini	stères, des (ius locaux	, des STD,	sur la décentralisation auprès des ministères, des élus locaux, des STD, des projets et national et régional	
1.3.1	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur la décentralisation	MATD	×	×	× :	×	×	1 900			Projets d'appui	
1.3.2		MATD, MHU, MCPEA, MPF, MS, MCTC, MECV, MID, MSL, MAHRH, AMBF, ARBF, OSC	×	×	×	×	×	289 841	278 642	280 708	Budget de l'Etat, projets d'appuí	
14	Canitalisar et diffuser les honnes pratiques en matière de décentralisation	e de décentralisation et	COU	stitue	r un 1	ionds	docume	constituer un fonds documentaire sur la	décentralisation	sation		<u> </u>
	Rendre visibles les bonnes pratiques en matière de décentralisation	I +-	×	×	×	×	×	24 118	140 000	140 000	Budget de l'Etat, projets d'appui	
TOTAL	TOTAL (AXE 1)							684 009	594 642	509 708		(

		Ministòres et	Pé	riode	de ré	Période de réalisation	e o			1	
	Action prioritaires / Activités	Structures		2010		25.4	200	Cout de real	Cout de realisation (en milliers de FCFA)	ers de FCFA)	Sources de financement
		responsables	71 1	T2 T3	14	7011	71.07	2010	2011	2012	
2.1 T	2.1 Transférer les compétences de l'Etat aux communes dans les domaines non encore transférés	lans les domaine	s not	enc.	ore tra	ınsfér	és			,	
2.1.1	Elaborer et adopter des textes réglementaires 2.1.1 (décrets et arrêtés) relatifs aux domaines de compétences non encore transférées aux communes;	Ministères concernés				×	×		15 000	15 000	Budget de l'Etat
2.1.2	Elaboger et signer les protocoles d'opérations entre l'État et les communes dans les nouveaux domaines de compétence transférés	Ministères concernés				×	×		. 15 000	15 000	Budget de l'Etat
2.2	2.2 Transférer les compétences de l'Etat aux régions.										
2.2.1	Elaborer et signer des textes réglementaires (décrets et arrêtés) relatifs aux domaines de compétences à transférer aux régions	Ministères concernés	×	×	×	×	×		15 000	15 000	Budget de l'Etat
222	Elaborer et signer les protocoles d'opérations entre l'Etat et les régions dans les domaines de compétence transférés	Ministères concernés	×	×	×	×	×		15 000	15 000	Budget de l'Etat
2.3	Poursuivre le transfert du patrimoine de l'Etat aux collectivités territoriales dans les domaines prioritaires	lectivités territor	ales	dans	les do	omain	es prio	ritaires	,		
2.3.1	Poursuivre l'inventaire du patrimoine objet de dévolution aux collectivités territoriales dans les domaines transférés (santé, préscolaire, enseignement primaire, culture, jeunesse, sports-loisirs et de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement	Ministères concernés	×	× ×	×	×	×		45 000		Budget de l'État
2.3.2	Réaliser l'inventaire du patrimoine objet de dévolution dans les autres domaines de compétences à transfèrer aux collectivités territoriales	Ministères concernés	×	×	×	×	×		45 000		Budget de l'Etat



Axe 2: Le transfert des compétences et des ressources (suite)

		Minintheon	-	ériod	le de	Période de réalisation	no		iestion (en mi	Contrat of disortion (on millions do FCFA)	9
	Action prioritaires / Activités	Structures		2010		1700	2042	Pan an inon			financement
·	•	responsables	1	T1 T2 T3 T4	3 T4	7011	7107	2010	2011	2012	
7 4 T	2.4 Transférer les ressources financières de l'Etat aux collectivités		toria	les po	Zur l'	exercice	des co	erritoriales pour l'exercice des compétences transférées	ansférées		
2.4.1	Prendre des textes réglementaires sur le transfert de ressources financières de l'Etat aux collectivités territoriales	MEF et ministères concernés	×	×	×	×	×				
2.4.2	Assurer le transfert effectif des ressources 2.4.2 financières de l'Etat aux collectivités territoriales pour l'exercice des compétences transférées	MEBA, MEF, MS, MCTC	×	×	×	×	×	8 262 692	6.705.393	7 037 397	Budget de l'Etat
2.4.3	Conduire de≝ études sur les modalités de transfert 2.4.3 des ressources fiscales aux collectivités territoriales	MEF	×	×	×			2 525			Budget de l'Etat, projets d'appui
2.5	2.5 Mettre à disposition les ressources humaines de l'État aux régions pour l'exercice des compétences transférées	l'Etat aux régions	nod_	l'exe		oo sep	mpéten	ces transféré	SS		
TOT	TOTAL (AXE 2)							8 265 217	6 855 393	7 097 397	



				ério	le de	Période de réalisation	ءِ ا	Coût de ré	Coût de réalisation (en milliers de	milliors do	
	Actions prioritaires / Activités	Ministères et structures	'	2010					FCFA)	2	Sources de
- -		responsables	<u> </u>	T2 T3	3 74	2011	2012	2010	2011	2012	ппапсетепт
3,1 E	Elaborer la stratégie nationale de renforcement des capacités d		acteu	rs de	la dé	es acteurs de la décentralisation	ation				
3.1.1	Elaborer et adopter la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation	MATD /MFPRE	×	×			-	219 115	178 000		Projets - Budget de l'État, PTFS
3.2 E	Elaborer un plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégi		ationa	_ee de	renfc	rcement	des ca	pacités des a	cteurs de la d	e nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation	C
	Elaborer et adopter un plan d'actions de la stratégie de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation par la formation;			×	×				50 000		Budget de
3.3 N	3.3 Mettre en œuvre des formations ciblées sur les élus locaux, les agents des collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et du secteur privé, les agents des ministères, des STD et des CVD	ius locaux, les a	gents	des (otlec	tivités te	rritorial	es, les acteur	s de la sociét	é civile et du s	secteur privé,
.9.3.1	Organiser des sessions de formation spécifique sur la décentralisation au profit des OSC, des élus locaux et des agents des collectivités territoriales et des STD	Tout Ministère, AMBF, ARBF	×	×	×	×	×	399 600	287 127	233 000	Projets - Budget de l'Etat
3.4	3.4 Poursuivre la stratégie nationale d'alphabétisation des élus locaux et des	on des élus locau	x et de	es CVD	ē						
3.4.1	Faire le bilan de la mise en œuvre de la phase pilote d'alphabétisation des élus locaux dans les 40 communes concernées	MEBA, MATD	×	×	×	<u>,</u>		20 000	20 000	20 000	Budget de l'Etat
3.4.2	Exécuter le programme national d'alphabétisation des élus locaux	MEBA	×	×	×			100 000	100 000	100 000	Proje ts

Axe 3: Le renforcement des capacités locales (suite)

			_	Péric	ode o	le réal	Période de réalisation		Coût de rés	Coût de réalisation (en milliers de	nilliers de	
	Actions prioritaires / Activités	Ministeres et structures		2010	0					FCFA)		Sources de
		responsables	L	T2	T3	74 20	2011 20	2012	2010	2011	2012	mancement
3.5	Renforcer les capacités des collectivités territoriales en infra	riales en infrastr	structures	is et	et en é	équipements	ments					
	Renforcer l'équipement des services essentiels et obligatoires des collectivités territoriales	MATD	×	×	×	×	×	×	2 800	90 000	20 000	Projets
3.5.2	Construire et équiper des infrastructures au profit des collectivités territoriales;	Tout Ministère	×	· ×	×	×			76 628 803	57 104 400	26 653 425	Projets - Budget de l'Etat
3.6	Renforcer les capacités des collectivités territoriales en ressources humaines en quantité et en qualité	riales en ressou	rces	ıuma	ines	en du	antité e	it en q	ualité			
1 '.	Elaborer et mettre en œuvre un organigramme type des collectivités territoriales;	матр, ст	×	×	×	×						
3.6.2	Mettre à la disposition des collectivités territoriales des agents de l'Etat	MFPRE	×	×	×	×	×	×				
3.7	Poursuivre et renforcer les dotations et subventions de l'Etal		loo x	ect!	/ités	aux collectivités territoriales	riales				-	
3.7.1	Assurer le transfert de la DGE et de la DGF aux collectivités territoriales	MEF	×	×	×	×	×	×	6 819 991	6 850 000	6 850 000	Budget de l'Etat
3.8	3.8 Poursuivre la politique de déconcentration des services de l'	services de l'Eta	t et d	e la c	shaîr	e d'ex	écution	dub n	udget en acco	Etat et de la chaîne d'exécution du budget en accompagnement de la décentralisation	t de la décen	ralisation
3.8.1	Poursuivre les délègations de pouvoirs aux Gouverneurs	MATD, MEF	×	×	×	×	×	×				
3.8.2	Mettre en place les inspections techniques régionales	MATD	×	×	×	×	×	×			-	
3.8.3	Impliquer effectivement les gouverneurs dans l'exécution et le suivi des projets et programmes de développement;	Projets et programmes	×	×	×		×	×				
												•

Axe 3 : Le renforcement des capacités locales (suite)

ons prioritaires / Activités responsables responsables			98:		Pério	de de	Période de réalisation	ıtion	Coût de ré	Coût de réalisation (en milliers de	nilliers de	•
2011 2012 2011 2013 2011 2013 2011 2013 2011 2013 2013 2013 2013 2013 2013 2013 2013 2013 2014 2015		, Actions prioritaires / Activités	structures		2010					FCFA)		Sources de
3.9.1 Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés en infrastructures, en équipements et en moyens financiers accompagner les collectivités territoriales Renforcer les capacités des autorités administratives déconcentrées dans l'exercice de la tutelle rapprochée des collectivités territoriales; Construire les infrastructures pour les services pour les services pour les services déconcentrés Tout Ministère x x x x x x x x x x x x x x x x x x x	• • •		responsables		T2 T	<u>1</u>			2010	2011	2012	mancement
tés tés services Tout Ministé ncentrés Tout Ministé re d'exercice de la tutt fs aux MEF 's, etc.)	3.9 R	enforcer les capacités des services techniques pagner les collectivités territoriales	déconcentrés en	infra	struc	tures	, en éq	uipement	s et en moyens	financiers et	humains por	ır mieux
Construire les infrastructures pour les services Tout Ministé techniques déconcentrés Equiper les services techniques déconcentrés Tout Ministé Réviser les normes et textes en matière d'exercice de la fut Actualiser et adapter les textes relatifs aux établissements publics communaux (nomenclature des budgets annexes, contexture des comptes administratifs, etc.)	დ ნ	Renforcer les capacités des autorités administratives déconcentrées dans l'exercice de la tutelle rapprochée des collectivités territoriales;	MATD	×	}			×				
Equiper les services techniques déconcentrés Réviser les normes et textes en matière d'exercice de la tut Actualiser et adapter les textes relatifs aux établissements publics communaux (nomenclature des budgets annexes, contexture des comptes administratifs, etc.)	3.9.2	-	Tout Ministère	×	×	 		× .	10 600 214	19 304 212	8 700 950	Budget de l'Etat, projets d'appui
Réviser les normes et textes en matière d'exercice de la tut Actualiser et adapter les textes relatifs aux établissements publics communaux (nomenclature des budgets annexes, contexture des comptes administratifs, etc.)	3.9.3		Tout Ministère	×	×	 		×	2 801 188	3 372 797	3 006 097	Budget de l'Etat, projets d'appui
Actualiser et adapter les textes relatifs aux établissements publics communaux (nomenclature des budgets annexes, contexture des comptes administratifs, etc.)	3.10	Réviser les normes et textes en matière d'exerc	ice de la tutelle p	our j	am se	iffre 6	n phas	e avec les	exigences ac	tuelles de la d	lécentralisation	uc
97 594 211	3.10.1		MEF	×	×		<u></u>		2 500	2 500	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Budget de l'Etat
	TOTA	TOTAL (AXE 3)			-	1	-		97 594 211	87 199 036	45 493 472	





Axe 4 : L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement locaux

	-	Ministères et	Pé	riode	de ré	Période de réalisation	5	Coût de réali	Coût de réalisation (en milliers de ECEA)	ers de ECEA)	() () () () () () () () () ()
	Actions prioritaires / Activités	structures	••	2010		2011	2012	מסתו הפ ופפוו	Salabat (Cl. mum		sources de financement
		L.,	T1 T2	2 T3	T4			2010	2011	2012	
4.1 M	Mobiliser les ressources financières pour le développement des collectivités territoriales	eloppement de	s colle	ctivi	tés te	rritoria	les				
4.2 E	Elaborer les outils et normes de gestion du développement local	sloppement loca	je.								
4.2.1	Mener une réflexion sur la création d'une autorité supérieure pour mieux encadrer la gestion des loissements	MATD	×	×	×						
4.2.2		MATD	× ×	×	×						-
4.2.3	Créer des banques de données socio- économiques communales et régionales	MEF, MHU	,		. x	×	×	175 000	105 000	125 000	Projets - Budget de l'Etat
4.2.4	Elaborer des schémas, des plans et des guides de gestion du développement des collectivités territoriales	MEF, MHU, MS, MCTC, MECV	× ×	×	×	×	×	578 000	728 000	560 000	
4.3 W	Mettre en œuvre des outils et normes de gestion du développe	n du développe	ment local	ocal							
4.3.1	Suivre la mise en œuvre et évaluer les premiers plans locaux de développement au niveau des communes et des régions;	MATD	×	×	×	×	×	5 468			Projets
4.3.2	Mettre en place des Agences Régionales de Développement (ARD)	MEF	×	×	×	×	×	18 000	12 000	12 000	Projets
4.3.3	·	MEF	× ×	×.	×	×	×	10 000	1.0 000	10 000	Budget de l'Etat et Projets d'appui
4.3.4	Elaborer les programmes- cadres d'investissements des centres secondaires	MEF	× ×	×	×	×	×	15 000	15 000	15 000	Budget de l'Etat et Projets d'appui
	<										

Axe 4 : L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement locaux (suite)

		Ministères et	7	ério	de d	le ré	Période de réalisatio	ion	Coût de réglie	ation (on millio		
	Actions prioritaires / Activités	structures responsables		2010	10		1,002	2012	Cont de realig	Cour de realisation (en millers de FCFA)	is de rona)	Sources de financement
- :		-	11	T1 T2 T3	13	T4			2010	2011	2012	
4.4 R	4.4 Renforcer les capacités institutionnelle et financière du FPDCT et le rendre plus fonction	ere du FPDCT e	H	rend Tend	e	S	fonct	onnel				
. :	Elaborer et mettre en place tous les outils				_							
4.4.1		MEF, MATO	×	×	×	×			166 901		Total	Projets d'appui
	du FPDC1 conformement aux standards requis				L	L						
4.4.2	Ouvrir et rendre opérationnelles douze agences régionales du FPDCT	MEF, MATD	×						89 400			Budget de l'Etat
	Elaborer et mettre en place une stratégie et un											
4.4.3	4.4.3 plan de communication en vue de renforcer la visibilité du FPDCT	MEF, MATD	×	×	×	×		** .**	15 975			Projets d'appui
	Mettre à la disposition du FPDCT les										_	Budget de l'Etat
4.4.4	financements pour contribuer au financement des investissements des CT	MEF, MATD	×	×	×	×			5 692 857			et Projets d'appui
	Renforcer les capacités du personnel de la											Budget de l'Etat
4. 4. 0		MEH, MAID	×	×	×	×			121/5		÷	et Projets d'appui
4.5	Organiser l'intercommunalité											
4.5.1	Elaborer et adopter les textes (décrets et arrêtés) sur l'intercommunalité	MATD	.×	×	×	×				15 000		Budget de l'Etat
101/	TOTAL (AXE 4)								6 778 776	885 000	722 000	





Axe 5 : Le pilotage et la coordination du processus de décentralisation

				!		•			•			
······································	Actions prioritaires / Activités	Ministères et structures		2010		a	Periode de realisati	Š	Coût de re	Coût de réalisation (en milliers de FCFA)	nilliers de	Sources de
-		es	1	12	-	4	2011	2012	2010	2011	2012	Infancentalic
5	Renforcer les capacités institutionnelles du Secrétariat technique permanent de la CON.	tariat techniqu	e pe	rma	neni	de	la CONA	Đ				
	Acquérir le matériel et les logiciets informatiques	MATD	×	×	×	×	×	×	3 000	10 000	7 000	Budget de l'Etat
5.1.2	Assurer la formation continue du personnel	MATD	×	×	×	×	×	×	1 000	8 000	8 0.00	Budget de l'Etat
5.2 20	Rendre fonctionnel le Centre national de suivi évaluation	luation										
. '. 1	Réaliser une étude sur le système de suivi évaluation du processus de décentralisation au Burkina Faso	MATD	×	×	×	×			PM			Budget de l'Etat et Projets d'appui
5.2.2	Elaborer les outils de suivi du PAT-CSMOD	MATD	×	×	×	×	×	×	1 000			Budget de l'Etat
5.2.3	Renforcer les capacités des acteurs en matière de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation	MATD	×	×	×	×	×	×	13 220	17 000	15 000	Budget de l'Etat et Projets d'appui
5.3 E	Evaluer le plan d'actions triennal glissant 2010-2012)12 et élaborer le plan d'actions trienna	e p	an d	act	ons		Isuivant	<u> </u>	10 E 1 E 1 E 1 E 1 E 1 E 1 E 1 E 1 E 1 E	-	
5.3.1	Elaborer le rapport annuel 2010 de suivi du PAT- CSMOD	MATD	×	×	×	×	×	×	20 000	20 000	20 000	Budget de l'Etat
5.3.2	Elaborer le plan d'action triennal 2011-2013	MATD	×	×	×	×	×	×	20 000	20 000	20 000	Budget de l'Etat
5.4	Mettre en place et opérationnaliser l'accord de financement commun du PAT	nancement con	mul	n du	PAI	 						
•	Opérationnaliser les outils de gestion et de suivi de l'AFC	MATD; PTF	×						5 000			Budget de l'Etat et Projets d'appui
5.4.2	Mettre en place les organes de gestion de l'AFC	Ministères; PTF	×	×	×	×			ı			
5.4.3	Mobiliser les ressources financières du panier commun	Ministères;	×	×	×	×	×	×	1			



Axe 5 : Le pilotage et la coordination du processus de décentralisation (suite)

	-1-43-22 24		Pér	ōde	de	Période de réalisation	ň	A		1	
Actions prioritaires / Activités st	structures et		2010	9				Cout de reali	Cout de realisation (en milliers de FCFA)	iers de FCFA)	Sources de
	responsables	크	72	T 3	T 4	2011	2012	2010	2011	2012	
5.5 Mettre en place et rendre fonctionnels les cadres de concertation aux niveaux national,	de concertat	ion	aux	nive	aux	national	• 1	régional, provincial et communal	et communal		
Assurer la mise en place des cadres de 5.5.1 concertation au niveau régional, provincial et communal	MATD, Tout ministère concerné	×	×	×	×	×		1 600			Budget de l'Etat et Projets d'appui
5.5.2 Rendre fonctionnels les cadres de M	MATD	×	×	×	×	×	×	24 880	15 000	15 000	Budget de l'Etat et Projets d'appui
5.6 Procéder au redécoupage du cadre spatial des collectivités territoriales	ollectivités te	rrito	rtale	Š							
5.6.1 Mener les réflexions relatives au redécoupage Municipal des collectivités territoriales	MATD	×	×	×	×						
Initier et faire adopter par l'Assemblée 5.6.2 Nationale un projet de loi portant découpage des communes urbaines et rurales au Burkina Faso	MATD	×	×	×	×	. Skith.					
5.7 Conduire une étude sur la vision prospective de la décentralisation	la décentralis	satio	3]							
Réaliser une étude sur l'état des lieux et sur la vision prospective de la décentralisation	MATD	×	×	×	×			12 600			Budget de l'Etat
										•	
5.8 Renforcer les capacités institutionnelles du MATD en matière de	MATD en n	natië	ře		8	coordination		nterventions	des interventions des acteurs	(CT, PTF, OSC, etc.)	SC, etc.)
5.8.1 Former le personnel du MATD	MATD	×	×	×	×	×	×				Budget de l'Etat/PTF
5.8.2 Acquérir des équipements pour le MATD N	MATD	×	×	×	×	×	×			,	Budget de l'Etat/PTF
TOTAL (AXE 5)								102 300	90 000	85 000	3



